



ECOLE MARIE JOSEPH  
36, rue Mgr Georges ALEXANDRE DAUMAS  
06300 NICE  
TEL : 04 93 89 08 29  
FAX : 04 93 89 89 57  
Courriel : [secretaria@ecolemariejoseph.com](mailto:secretaria@ecolemariejoseph.com)  
direction@ecolemariejoseph.com  
Site : <http://ecolemariejoseph-en-mairie.com>

## Les tarifs de l'année 2026-2027

<b>Contribution familiale</b>	- 86.50€ / mois (de septembre à juin inclus)
<b>Assurance</b>	- 11€ d'assurance scolaire/an

### Garderie et Etude Surveillance

Les mois de l'année scolaire étant inégaux en jours de classe, le forfait est une moyenne calculée sur l'année.  
Les enfants qui sont en classes élémentaires (du CP au CM2) iront en salle d'étude pour faire leurs devoirs de 16h30 à 17h30  
**mais attention ce n'est pas une étude dirigée.**

#### Les retards :

- Au-delà de 17h30 (étude surveillée) les enfants seront envoyés en garderie du soir et facturé 5 €
- Au-delà de 18h, un supplément de 15 € sera appliquée
- Pour les externes, au-delà de 11h30, les enfants seront envoyés à la cantine et le repas sera facturé 10 €

<b>Forfaits mensuels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- N°1 : 17 € Garderie de 7h30-8h</li> <li>- N°2 : 21 € Etude surveillée / garderie maternelle de 16h30 à 17h30</li> <li>- N°3 : 29 € Garderie du matin + étude surveillée / garderie maternelle de 16h30 à 17h30</li> <li>- N°4 : 29 € Etude surveillée / garderie maternelle + garderie du soir de 16h30 à 18h</li> <li>- N°5 : 35 € Toutes les garderies de 7h30 à 18h</li> </ul>
--------------------------	--

<b>Garderie occasionnelle</b>	7h30 à 8h00 16h30 à 18h00	7 €
-------------------------------	------------------------------	-----

### Restauration

- 7.50€/repas (ce tarif comprend les frais de restauration, de surveillance et de fonctionnement) et s'applique pour les élèves inscrits 4 jours/semaine.
  - 8€/repas (ce tarif comprend les frais de restauration, de surveillance et de fonctionnement) et s'applique pour les élèves inscrits 1 ou 3 jours/semaine
- (Sous réserve du maintien de la subvention mairie fixée à 0.675€ par repas – Elle sera déduite de la facturation dès réception)**
- 7.50€/repas (ce tarif comprend les frais de restauration, de surveillance et de fonctionnement) pour les élèves non-niçois et inscrits 4 jours/semaine.
  - 8€/repas (ce tarif comprend les frais de restauration, de surveillance et de fonctionnement) et s'applique pour les élèves inscrits 1 ou 3 jours/semaine.
- 4€/repas pris dans l'enceinte de l'école (frais de surveillance et de fonctionnement) pour les enfants ayant un PAI et apportant leur propre panier repas.

*Au choix : forfaits 1, 2, 3 ou 4 repas/semaine*

*Pas de cantine au mois de juillet*

**IMPORTANT : pour les enfants de - 6 ans, vous pouvez déclarer 45.76% du montant annuel des frais de restauration lors de votre déclaration d'impôts dans la case 7GA, tout comme la garderie.**

<b>Restauration occasionnelle</b>	10 € le repas
-----------------------------------	---------------

**NB : Seule l'absence de quatre jours consécutifs sera remboursée sur demande écrite des parents et présentation d'un certificat médical.**